



PREGNY-CHAMBÉSY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 À 19H00, À LA MAIRIE

Présents : Mme JULIEN Isabelle, Présidente
M. OESTREICHER Yves, Vice-Président
M. THURNHERR Laurent, Deuxième Vice-Président

Mmes et MM. ANTILLE Jean-René, BASILIO Pedro,
CHANTRANUWATANA Charavee, CONWAY Steven, FREY Edith,
HAENNI Nicolas, JUILLERAT Linda, KÖSSLER Catherine, LAUBER
Robin, LETESTU André-Charles, PASCHE Sonia, PATTYN
Dominique

Excusés : M. GRANDJEAN Dominique, Mme SCHNELL Martalicia

Assistent : M. PASCHE Philippe, Conseiller administratif
Mme RASMUSSEN Isabelle, Conseillère administrative
M. SCHWARM Philippe, Conseiller administratif, Maire
M. CZECH Alexandre, Secrétaire général
Mme BOISADAM Léa, Procès-verbaliste

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2023
2. Communications du bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions
 - 4.1 Cohésion sociale
 - 4.2 Bâtiments et travaux publics
 - 4.3 Aménagement et environnement
 - 4.4 Sports et Culture
 - 4.5 Sécurité et Mobilité
5. Délibérations
 - 5.1 Délibération relative à la modification des statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC)
 - 5.2 Approbation des comptes 2022 de la Fondation Intercommunale de Pré-Bois
6. Motions
7. Résolutions
8. Pétitions
9. Interpellations
10. Propositions du Conseil administratif

- 10.1 Présentation du calendrier des séances 2024 du Conseil municipal ainsi que des commissions pour le 1^{er} semestre 2024
- 10.2 Nomination des présidents(es) et vice-président(es) du local de vote pour 2024
- 11. Propositions individuelles et questions
- 12. Divers
- 13. Questions du public

* * *

Mme Julien, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 19h02 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puis, elle excuse M. Grandjean et Mme Schnell. À noter que Mme Rasmussen arrivera avec quelques minutes de retard.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2023

Sans modifications, le procès-verbal du 6 juin 2023 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du bureau

Courrier de l'ACG du 26 juin 2023 relatif au droit d'opposition des Conseillers municipaux aux décisions de l'AG de l'ACG du 21 juin 2023

La Présidente annonce que ce courrier a été transmis par le CMNet. Elle renonce à en faire la lecture détaillée, le document comprenant 36 pages mais elle rappelle qu'il s'agit de l'octroi du financement par le Fonds Intercommunal à plusieurs organismes. Le délai d'opposition est arrêté au 11 octobre 2023.

Courrier de M. le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers reçu le 12 juin 2023 concernant la résolution « Pour un développement de la rive droite raisonné et raisonnable »

La Présidente cède la parole à M. Thurnherr pour qu'il en donne la lecture.

M. Schwarm rappelle que le Conseil municipal a voté la résolution (qui émanait de plusieurs parties) au mois de mars. Ce courrier est une réponse à cette résolution.

Courrier de M. Laurent Koelliker, Sautier du Grand Conseil, du 26 juin 2023 concernant la résolution « Pour un développement de la rive droite raisonné et raisonnable » transmise pour information au Grand Conseil

M. Oestreicher en donne la lecture.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Préambule (M. Philippe Schwarm, Maire)

3.1.1 Bol du 1^{er} août

Tout en espérant que la pause estivale aura donné l'opportunité aux Conseillers municipaux de se reposer et de se dépayser, M. Schwarm a le plaisir de leur offrir le traditionnel bol du 1^{er} août de la Commune. Le bol se trouve sur leur emplacement, accompagné de son papier journal de protection.

3.1.2 Affichettes STOP BÉTON (place de la Gare-de-Chambésy)

Cette affaire s'est désormais terminée par l'émission d'une ordonnance pénale à l'égard de la personne. La personne incriminée a été identifiée et s'est acquittée des conséquences de ses actes. La personne a également envoyé un courrier d'excuse.

3.1.3 Affichettes

Suite à l'apparition de nouvelles affichettes faisant suite à un article publié dans 20 Minutes, le Conseil administratif a déposé plainte compte tenu des dommages infligés tant à la propriété qu'à la réputation de la Commune. Par ailleurs, mention a été faite du harcèlement subi par l'exécutif dont des atteintes avérées à la propriété privée.

3.2 Finances

(M. Philippe Schwarm, Maire)

3.2.1 Résidence Christinger (un PowerPoint est affichée à l'écran)

Le chantier avance bien. M. Schwarm confirme que 80 % des soumissions seront rentrées à la fin du mois d'octobre 2023. Le budget voté en 2019 (d'un peu plus de 8 millions de francs) va être dépassé en raison de l'augmentation des coûts de construction. Puis, M. Schwarm s'appuie sur le PowerPoint et montre une photo du chantier au 12 septembre. La résidence devrait (de manière prévisionnelle) être inaugurée au printemps 2025. Le chantier ne soulève pas de problèmes particuliers au niveau du voisinage. Pour rappel, les habitants des alentours ont la possibilité de venir une fois par mois sur le chantier. Les mandataires sont présents pour répondre à leurs éventuelles questions et préoccupations.

3.2.2 Renaturation du Nant des Châtaigniers

Une rencontre avec l'Office cantonal de l'Eau (OCEau) a eu lieu le 29 août 2023. Une synthèse générale (incluant l'état des tuyaux et la problématique du déversoir d'orage à supprimer ou non) va être rédigée. Ce sujet est traité à la commission Aménagement. La renaturation est liée au secteur de la Résidence Christinger.

3.2.3 Résidence de l'Ours

La phase finale des travaux devrait se terminer à la fin septembre. En parallèle, l'administration travaille d'arrache-pied sur la grille tarifaire, la signalétique des différents locaux du chalet, le règlement d'exploitation ainsi que le marketing. Elle s'est inspirée des communes propriétaires de chalets en montagne pour offrir un chalet qui puisse être loué dans de bonnes conditions. La mise en place de tous les processus tant administratifs que comptables permettant les premières locations est une étape cruciale de la mise en service du chalet de l'Ours. L'objectif est de proposer les deux appartements à la location au plus tard d'ici la fin 2023. Tous les règlements seront en place. À noter que la Commune souhaite maîtriser la partie location pour des questions de proximité. La logistique sera sous-traitée sur les communes de Veysonnaz et Nendaz. M. Schwarm conclut qu'il est quelque peu difficile de gérer un chantier à distance mais qu'une offre sera bien agencée pour pouvoir profiter du chalet de l'Ours.

3.2.4 Arcades commerciales (un PowerPoint est projeté à l'écran)

M. Schwarm montre la situation avant travaux et la situation pendant les travaux. Il projette ensuite une photo 3D en rappelant qu'un mandat parallèle avait été pris pour étudier ce qui pouvait être imaginé au niveau conceptuel. Le positionnement pourrait être intéressant en maintenant le service postal avec un service de proximité offrant des produits du terroir et de qualité. Cela fera l'objet d'un appel d'offres qui sera publié dans le courant du mois d'octobre. La fin des travaux est maintenue aux alentours du 15 décembre 2023. La supérette devrait rouvrir au début 2024.

3.3 Aménagement et environnement

(M. Philippe Schwarm, Maire)

3.3.1 PDCom

Après quatre années de travaux sur deux législatures, M. Schwarm annonce que la consultation publique se déroulera du 15 septembre au 16 octobre. Les dates seront publiées dans l'Info-Mairie et placardées sur des affichettes. Tout un chacun pourra ainsi effectuer des observations et des remarques sur le PDCom (qui fait près de 400 pages). Ce document est téléchargeable sur le site internet de la Commune. Une version papier sera mise à disposition à la Mairie.

À noter par ailleurs que le mandataire (Urbaplan) et l'architecte communal seront présents les 28 septembre et 3 octobre entre 09h00 et 11h00 pour répondre à des questions d'ordre technique ou de compréhension sur le PDCom (cela a également été communiqué dans l'Info-Mairie). Il n'y aura pas de réponse durant la période de consultation publique. La Commune traitera à la fin de la consultation publique l'ensemble des remarques faites sur le PDCom.

[Mme Rasmussen rejoint la séance à 19h22.]

Le Conseil municipal devra ensuite se prononcer sur le PDCom par voie de résolution (la volonté est de la voter d'ici la fin de l'année mais M. Schwarm ignore combien d'observations devront être traitées). Le PDCom ira ensuite au Conseil d'État pour une validation soit sur son intégralité, soit avec réserves.

3.3.2 Domaine de Penthes

Le Canton renouvèlera à nouveau d'une année le bail du restaurant qui se trouve au domaine de Penthes (l'intention n'est pas de laisser ce dernier vide le temps que le canton sache ce qu'il souhaite en faire). Par ailleurs, l'étude de faisabilité de près de CHF 90'000.-, financée conjointement par le Canton et la Commune, est terminée. Elle sera présentée soit en commission des Finances, soit en commission Aménagement. Elle permettra aux commissaires de les sensibiliser sur les possibilités de Penthes. Pour rappel, l'idée du Canton et de la Commune est que le domaine reste public et qu'il y ait toujours une offre de restauration. S'agissant de l'offre culturelle, M. Schwarm rappelle que la fondation Hodler souhaite installer un musée permanent et des expositions temporaires à destination de tout un chacun. Les discussions sont constructives. Le rapport sorti fera l'objet d'une consultation assez large avec les services du Canton. Le Conseil administratif trouve que l'étude de faisabilité est positive à ce stade. Le Conseil administratif a de bonnes raisons de croire que ce que le Conseil municipal a voté (à savoir d'être acteur plutôt que spectateur) était la bonne option.

3.4 Divers

(M. Philippe Schwarm, Maire)

3.4.1 Sortie du Conseil municipal

La sortie est prévue le 7 octobre à la Foire du Valais. Le Conseil municipal sera accueilli par le président de la Foire ainsi que M. Varone, président de Sion. Un aspect théorique est prévu le matin sur l'histoire de la Foire du Valais et les projets de Sion (notamment sur le secteur du Chalet de l'Ours). Une partie récréative est prévue l'après-midi, le tout avec modération. Les Conseillers municipaux qui le souhaitent pourront retourner à Pregny-Chambésy dans l'après-midi ou passer la soirée au chalet de l'Ours (un car sera organisé). Les Conseillers municipaux intéressés sont invités à s'inscrire.

3.4.2 AG de l'ACG le 23 septembre

Le lieu de l'AG change chaque année de commune. Cette année, Pregny-Chambésy recevra l'ensemble des communes genevoises dans les murs de l'OMS (il s'agit pour rappel de la plus grande entreprise sur le territoire de Pregny-Chambésy). La Commune remercie l'OMS pour son accueil.

3.5 Ressources humaines

(Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

Mme Rasmussen s'excuse en premier lieu pour son retard. Elle projette ensuite des photos à l'écran et indique que la nouvelle secrétaire-réceptionniste, Mme Ana Pesqueira, a débuté au sein de la Commune le 7 août dernier. Elle gère désormais le volet politique, précédemment en mains de Mme Minke Ferreira.

L'apprenti, M. Herolind Azemi, a également démarré le 21 août. Il est encadré par Mesdames Brigitte Berni et Petra Stoppa dans son apprentissage.

Mme Rasmussen doit également annoncer le prochain départ du comptable, Alberto Caridad, qui a souhaité donner un nouveau tournant à sa carrière. Il débutera dès le 1^{er} octobre prochain comme directeur adjoint auprès de l'Institut Jaques-Dalcroze. Le recrutement pour le remplacer dans ses fonctions est en cours. Mme Rasmussen ne manquera pas de tenir le Conseil municipal au courant.

Enfin, l'administration est toujours à la recherche d'un employé polyvalent au profit du service de la Voirie et des Parcs.

3.6 Bâtiments et travaux publics (Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

3.6.1 Travaux de réfection sur l'encaissement de chaussée au croisement Valérie-Tournay (un PowerPoint est affiché à l'écran)

Des travaux de purge d'infrastructure de chaussée affaissée ont été entrepris en urgence du 14 au 18 août 2023 (La zone remise en l'état est la zone en rouge sur le plan affiché à l'écran). Le chantier s'est très bien passé. Le matériau glaiseux était directement sous le revêtement. Après un essai de charge, deux couches de 8cm d'enrobé renforcé (normalement 2x6cm) + 4cm de finition ont été posées. La route a été réouverte le vendredi 18 août. Les marquages et retouches de marquage au sol se dérouleront dans un mois.

3.7 Sports & Culture (Mme Isabelle Rasmussen, Conseillère administrative)

3.7.1 ESLP (un PowerPoint est affiché à l'écran)

Le plan de base est affiché à l'écran. Les piquets sur la photo représentent les 55 arbres qui seront plantés dans la 2^{ème} étape. À noter que le mur côté Nord est en cours de renforcement. La cadette du muret côté route a été reconstruite.

Après les événements de l'été qui se sont déroulés sans encombre sur le l'ESLP (promotions scolaires, 1^{er} août, Pregny Alp Festival et Summer Disco), le terrain en herbe va être complètement réparé pour un réensemencement dans le courant de l'automne.

S'agissant de la 2^{ème} phase, la pose des enrobés du pumtrack a été effectuée durant le mois d'août et est à présent terminée.

3.7.2 Fêtes de Noël de Pregny-Chambésy

22 chalets représentant 27 exposants et 5 food trucks sont prévus.

Communication : le rétroplanning média va débuter. Des partenariats sont prévus avec les TPG (diffusion vidéo dans tous les bus) et Genève Aéroport (diffusion aux arrivées et aux départs).

Spot radios avec One FM et Radio Lac dès la mi-octobre. Envoi de 300 affiches format A3 aux commerces de la rive droite du lac et aux mairies (flyers). GE Tourisme fera un envoi aux hôtels genevois.

Mercredi 01.11.2023 : conférence de presse avec le partenaire, le Club Suisse de la Presse (CSP), et envoi du communiqué de presse à ses 1'500 membres.

Vendredi 10.11.2023 (18h-20h) : invitation politique du CA (CE/grands partenaires type TPG-GA/communes voisines, sponsors (Bellevue-Genthod)/GCRDL/etc.).

3.7.3 Expo Métafora (des photos sont affichées à l'écran)

Dans le cadre de la 5^{ème} Biennale Insulaire des espaces d'art de Genève, l'œuvre METAFORA est exposée dans le parc de la Villa Greta du 1^{er} au 30 septembre. Les personnes intéressées sont invitées à aller la voir.

3.7.4 Fête du 1^{er} août

La fête était une grande réussite populaire avec un somptueux feu d'artifice et une très large participation de la population. La Commune a eu de très bons retours de la population.

3.7.5 Summer Disco

Plus de 500 personnes ont participé à l'évènement malgré une météo incertaine.

3.7.6 Statue du Chat (photos affichées à l'écran)

La statue a subi des dégradations (sectionnement du câble sur lequel tenait la souris le 31 août, puis disparition de la souris le 1^{er} septembre).

Mme Rasmussen ne peut que déplorer que quelqu'un puisse s'en prendre à une œuvre quels qu'en soit les motifs (s'il y en a...). Elle rappelle par ailleurs que l'œuvre appartient à l'ensemble des Chambésiennes et des Chambésiens et, qu'à ce titre, ces agissements pénalisent chacune et chacun d'entre eux. La Commune a déposé plainte pour ces faits.

3.8 Cohésion sociale

(M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

3.8.1. Plan canicule

Les deux séquences de canicule déclenchées par la Direction générale de la Santé (DGS) début juillet (du 8 au 11) puis fin août (du 17 au 25) ont été suivies au quotidien par le secrétaire général M. Czech. Des mesures ont été ainsi ordonnées tant au personnel communal qu'aux entreprises travaillant sur le territoire communal, afin que les mesures préconisées tant par la DGS que par l'OCIRT soient effectivement appliquées.

De plus, un mailing papier a été effectué début juillet à tous les aînés de la commune contenant les recommandations reçues du Service du médecin cantonal (SMC) et de la Direction générale de la santé (DGS).

3.8.2 Prestations de soutien aux personnes âgées délivrées par la commune

Pour mémoire, au 1^{er} janvier de cette année, le nouveau règlement régissant cette thématique est entré en vigueur. Ses conséquences sur le volume de l'appui du Service de l'action sociale et communautaire (SASC) du Grand-Saconnex au profit de la commune sont importantes.

M. Pasche rappelle :

- qu'il y a plus de 600 seniors sur la Commune, en plus d'une grosse augmentation des personnes surendettées ;
- que les quelque 100 dossiers traités par Pro Senectute devront, dans un premier temps, être traités en amont par l'assistante sociale.

Dès lors, l'administration a demandé que le taux de l'assistante sociale en charge de la gestion de Pregny-Chambésy augmente de 10% à 20%. Cela permettra d'absorber les nouvelles missions dévolues à la Commune dans le cadre du transfert de charges du Canton aux communes.

3.8.3 Sortie des aînés du 2 septembre 2023 (des photos sont affichées à l'écran)

Cette année, cette excursion s'est déroulée dans le Jura bernois dans la localité de Bellelay. Au menu : visite et concert d'orgue à l'Abbatiale de Bellelay, visite de la maison de la Tête de Moine, balade en char attelé ainsi qu'un déjeuner à l'Auberge de Bellelay.

3.8.4 École et parascolaire

Une nouvelle directrice des Écoles primaires, en remplacement de Mme Maud Ulmann-Cagnat, est prolongée à durée indéterminée. Il s'agit de Mme Suzanne Golaz Oppliger. Un nouveau responsable de secteur parascolaire au sein du GIAP, en remplacement de Mme Gaëlle Pincott. Il s'agit de M. Renaud De Crousaz. L'administration a eu un entretien avec chacun de ces deux nouveaux partenaires, ce qui laisse présager d'une bonne collaboration future.

Enfin, le changement de tarif du repas scolaire, passant de CHF 9.50 à CHF 10.50 a été validé en consultation avec les deux délégués aux restaurants scolaires. M. Pasche rappelle que :

- Pas d'augmentation du prix du repas depuis 2018 ;
- Inflation depuis 2021 de 3.4%.
- Le retrait de l'Association du Restaurant scolaire du service aux enfants a nécessité l'engagement d'un prestataire (Novae Restauration et aujourd'hui : PRO) ;
- Augmentation régulière et importante du nombre d'enfants (+5.05% entre 2022 à 2023), nécessitant l'engagement d'une 3^{ème} personne ; ce qui s'est avéré utile au vu des 31% d'augmentation (rentrée 2023-2024) au parascolaire.

3.9 Sécurité et mobilité

(M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

3.9.1 Stationnement sur la Commune

Pour mémoire, 6 arrêtés (sous la responsabilité de l'OCT) sont entrés en force le 03.07.2023. Un 7^{ème} arrêté (sous la responsabilité de la commune) entrera en force le 16 septembre prochain s'agissant des chemins/routes suivants (Tournay / Rivage / Ancienne-Fontaine / Jura / Ruches), car ce sont des chemins non-structurants. La convention avec la Fondation des Parkings pour la gestion des macarons et la stratégie communication est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

M. Pasche insiste également sur le fait que l'instauration d'une zone macarons constitue un premier développement d'un processus comprenant plusieurs étapes et qu'il s'agit d'une phase-test. Rappel du calendrier :

- 16 août : parution de l'arrêté dans la FAO.
- 15 septembre : distribution du tout-ménage.
- 15 octobre : entrée en vigueur du système de macarons, avec signalisation posée fin septembre/début octobre.

3.9.2 Electromobilité (une photo est projetée à l'écran)

Une seconde borne double (2 prises) a été posée durant l'été sur le parking des Pitchounets. Une troisième sera prochainement installée à Fontaine 77 (devant la bibliothèque communale).

3.9.3 Voie verte

Les premières rencontres avec les propriétaires des parcelles impactées par l'emprise de la Voie Verte vont avoir lieu, le tout en coordination avec l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

Rappel du calendrier prévisionnel :

T1/2024 : dépôt de l'autorisation de construire.

Mi-2024 : vote au CM (de toutes les communes concernées).

3.9.4 Point Police (séances des 26.06 & 04.09)

Situation très calme. Quelques cambriolages (5 au total). Plusieurs incivilités sur la plage (tables sur les rochers, musique à fond, saletés au sol) et au CSLC (jeu enfants avec cordages coupés, comportement de certains jeunes), pour la plupart l'œuvre de jeunes gens désœuvrés. La Commune prend en charge ces cas dès qu'elle le peut afin que les auteurs des dégâts soient sanctionnés.

3.9.5 Caméra Place de la Gare-de-Chambésy

La caméra a été posée. Elle fonctionne. Les angles de vision doivent être encore approuvés avant envoi à la Police Cantonale, qui répertorie toutes les caméras du canton.

3.9.6 Cp SPV 41 (nomination)

Est nommé au grade d'aspirant, à compter du 1^{er} août 2023, M. Bruno de Jesus Silva.

4. Rapport des commissions

La Présidente remercie les membres des commissions concernées de donner un rapport succinct.

4.1 Commission Sports et Culture du 24 mai 2023

(Rapporteur : Nicolas Haenni)

La commission s'est réunie le 24 mai 2023 pour traiter le projet de règlement relatif aux associations communales et la délibération d'un crédit d'investissement complémentaire pour l'Espace de Sports et de Loisirs de Pregny (ESLP).

4.1.1 Projet de règlement relatif aux associations communales

Madame Rasmussen a présenté à la commission un projet de règlement relatif aux associations communales. L'idée du règlement est d'encadrer les associations sportives et culturelles de la commune qui reçoivent ou veulent recevoir des subventions communales, concernant leurs droits et leurs obligations liés aux subventions. Le projet s'inspire de règlements existants dans des communes voisines. Une discussion a suivi la présentation avec des suggestions et des réflexions sur l'impact d'un tel règlement. Suite au retour de la commission, le document sera modifié où possible et nécessaire.

4.1.2 Délibération crédit d'investissement complémentaire pour l'Espace de Sports et de Loisirs de Pregny (ESLP)

Ensuite, la commission s'est penchée sur une délibération concernant un crédit d'investissement de CHF 250'000.- TTC pour l'Espace de Sport et de Loisirs de Pregny. Ce crédit est nécessaire pour des travaux imprévus liés à cet espace. Ces tâches incluent l'augmentation de la puissance électrique avec le déplacement de l'arrivée électrique, ainsi que la rénovation du système d'évacuation des eaux usées et pluviales du bâtiment de la mairie, qui est orienté vers le nant des Écrevisses. Le préavis de la commission était favorable.

4.1.3 Divers

Dans les divers, la commission a abordé des sujets concernant le terrain de l'ESLP où il y avait au moins une personne qui a laissé courir son chien sur la pelouse venant d'être plantée, la soirée espagnole, et le changement des dates pour les Féeries de Noël de Pregny-Chambésy.

4.2 Commission Cohésion Sociale du 29 août 2023

(Rapporteur : Mme Frey)

4.2.1 Retour des dossiers aides indigènes

Les commissaires ont étudié 54 demandes de soutien provenant des associations genevoises, petites et grandes. Les commissaires ont retenu 46 projets pour un montant total de CHF 89'005.

4.2.2 Projet de budget 2024

M. Pasche a présenté le premier jet du budget 2024 dont le montant total est approximativement de CHF 1'311'000. La commission en a pris connaissance et attend le budget final pour approbation lors de la prochaine séance.

4.2.3 Communications

M. Pasche informe les commissaires comme suit :

- La FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) : M. Nicolas Glenat (local des jeunes) est le nouveau responsable du secteur de Pregny-Chambésy ;
- Le CAD (Centre d'animation pour retraité.e.s) : M. Philippe Pasche accompagné de M. Alexandre Czech a été reçu par les personnes de « l'association pour séniors » en formation encadrée par le CAD. Lors de cette séance, les statuts provisoires ont été présentés. La prochaine étape est une assemblée des aîné.e.s où les statuts devraient être votés. La date de l'assemblée est à confirmer ;
- Le changement des élèves de 1^{ère} année du Cycle de Sécheron aux Cycles des Colombières à Versoix. A la lettre de la Mairie au DIP, les TPG répondent que les élèves doivent se contenter de l'horaire des bus en vigueur pour se rendre à Versoix. À partir du 10 décembre 2023, les TPG adapteront les horaires des lignes afin que la ligne 50 offre une meilleure correspondance avec les futurs horaires des lignes 20 et 59 ;
- La Commission de la Cohésion sociale de la rive droite : En juin, la commission Social du GCRDL (Groupement des communes de la rive droite du lac) a reçu la fondation genevoise de désendettement. Philippe Pasche a appris qu'à Pregny-Chambésy 128 personnes se trouvent en situation de surendettement. Ce chiffre est inquiétant. Il convient d'être attentif à ce problème et de prendre des mesures de prévention.

4.2.4 Divers

Brunch des aîné.e.s : la prestation du traiteur lors du Brunch des aîné.e.s au mois de juin était insatisfaisante. Il a été proposé de changer de traiteur.

« Au P'tit train » (Accueil d'enfants les mercredis et pendant les vacances) : Une commissaire relate un article dans la Tribune parlant de la visite de l'aéroport par des enfants. Ces derniers ont pu visiter les installations, monter dans les camions de pompiers et pique-niquer sur la terrasse panoramique. Philippe Pasche rajoute que les personnes de cette association sont très sympathiques, attentives et organisent des activités de qualité. Il s'agit d'un petit « clin d'œil », car la Commune les subventionne.

La réunion s'est terminée à 21h15.

4.3 Commission Bâtiments et travaux publics du 30 août 2023 (Rapporteur : M. Basilio)

En premier point à l'ordre du jour la commission a approuvé le procès-verbal de la séance du 3 mai 2023.

En deuxième point à l'ordre du jour, la commission étudié une proposition de Mme Rasmussen de remplacer le jeu pour enfants se trouvant au CSLC. Le jeu en question est le tourniquet situé à droite de l'entrée du centre sportif. Il est devenu dangereux car il a été remarqué, après un accident, que les cordes du jeu ont été coupées. Le jeu est par conséquent inutilisable aujourd'hui. À la suite d'une présentation de 3 propositions de jeux et après quelques échanges entre les commissaires, la Commission a décidé de le remplacer à une majorité par un jeu nommé Bloqx pour un coût estimatif de 27'500 CHF.

Le remplacement se fera pour la prochaine saison.

Troisième point à l'ordre du jour, la commission a eu un rapport de Mme Rasmussen sur des travaux urgents réalisés durant l'été suite à un affaissement de la chaussée au croisement Valérie-Tournay.

Ce bout de zone 30 a dû subir des travaux en raison de fissures et de trous dans la chaussée. Lorsqu'il pleut, d'importantes flaques d'eau se formaient, et l'infrastructure de la chaussée a cédé.

Les travaux se sont bien déroulés. La hauteur de l'excavation réalisée était significative, et il a été nécessaire de purger une partie importante de la zone pour garantir une reconstruction solide.

Le tronçon concerné a nécessité de l'enrobé renforcé. Il en résulte une couche de fondation de 20cm d'épaisseur, soit 4cm supplémentaires par rapport à la norme.

Le coût total s'élève à environ 110'000.- CHF, comprenant 90'000.- CHF pour les travaux et 20'000.- CHF pour les navettes.

Quatrième point à l'ordre du jour, la commission a eu un point de situation sur l'assainissement du Patrimoine Administratif.

La certification énergétique des bâtiments (CECB) est en cours. Des calculs doivent être effectués pour déterminer le CECB.

En parallèle, la Mairie a avancé vers une étape supérieure, le CECB+, pour deux bâtiments, la mairie et l'école de Valérie. Cette démarche permettra d'obtenir une estimation des coûts nécessaires pour l'assainissement de ces bâtiments. Ainsi, il y a deux étapes : le CECB en cours et le CECB+ qui sera terminé d'ici la fin de l'année 2023.

Parmi toutes les APE (actions de performances énergétiques) proposées par le mandataire une grande partie ont été réalisées. Restent encore quelques points qui nécessitent une étude approfondie.

Mme Rasmussen informe avoir reçu les offres pour l'installation du complément de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle communale. Le délai d'exécution varie entre 3 à 6 mois en fonction de la disponibilité des équipements, mais le processus est en cours.

En dernier point, la commission a commencé d'étudier la proposition de budget pour l'année 2024.

Le budget proposé actuellement représente une somme de 1'112'500 CHF sous réserve des modifications apportées par les commissaires soit 93'500 CHF de plus que 2023.

La commission préavisera la proposition de budget lors de sa prochaine séance après correction et validation des commissaires.

L'ensemble des points ayant été abordés, la séance a été levée à 20h59.

4.4 Commission Aménagement et environnement du 4 septembre 2023 (Rapporteur : M. Thurnherr, vice-président)

Après l'approbation du procès-verbal, M. Schwarm a expliqué que M. Oestreicher n'avait pas encore été formellement élu président de la commission par le Conseil municipal. Il a proposé qu'il préside ladite séance. Personne ne s'y opposé.

La commission a ensuite abordé le budget 2024 présenté par M. Schwarm. Il se monte à CHF 771'700.-. Le poste relatif à la gestion des déchets englobant les contrats de prestation sur la levée et le traitement des déchets est le plus important. Ce poste a augmenté du fait de l'augmentation du nombre de bennes et des points de récupération.

Après quelques commentaires des autres postes du budget par M. Schwarm, les commissaires ont ensuite posé des questions pour parfaire leur compréhension du budget présenté après quoi une discussion s'est installée sur différents postes et la possible augmentation de certains d'entre eux. En fin de discussion, le budget présenté a été soumis au vote et la commission l'a approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

Puis, la commission a abordé le thème des prochaines commissions. M. Oestreicher a proposé que la biodiversité soit le prochain thème à discuter au sein de la commission et a abordé une discussion pour déterminer la manière dont la commission devait aborder ce thème.

Il a rappelé que le Canton avait mis à disposition des documents qui traitaient de cette question et a émis la possibilité de mandater un bureau d'étude pour présenter ces documents avant de voir ce que la commission pouvait mettre en pratique.

M. Oestreicher a ensuite présenté un projet qu'il avait lui-même mis en œuvre au collège de Saussure où il avait réaménagé un jardin du collègue pour mettre des bacs de permaculture, des fleurs vivaces et un potager classique. Les discussions se sont enchaînées sur les problématiques posées par ce type d'évènement et notamment le fait de réussir à mobiliser des participants sur le long terme.

M. Thurnherr a ensuite rappelé que la commission ne pouvait pas s'autosaisir d'un dossier qui n'a pas été délégué par le Conseil municipal et qui n'a pas été apporté par le Conseil administratif lors de la commission. Il a invité les personnes souhaitant aborder cette thématique à déposer une résolution au Conseil municipal qui pourra ensuite décider de renvoyer la résolution en commission, l'accepter, la rejeter ou la renvoyer au Conseil administratif. Une discussion s'est ensuivie sur la manière d'aborder cette résolution, respectivement de la rédiger. M. Schwarm a insisté pour que des actions concrètes soient proposées plutôt que des grandes réflexions ou des études.

En divers, M. Thurnherr rappelle qu'une consultation publique est prévue du 15 septembre au 16 octobre. Le document sera communiqué sur le site internet de la Commune. Les mandataires seront présents deux jours de suite. Enfin, M. Schwarm s'est rendu au Département du territoire pour assister à la présentation d'une étude relative au domaine de Penthes. Ladite étude sera présentée à la présente commission. La séance fut levée à 20h08.

4.5 Commission Sports et Culture du 5 septembre 2023 (Rapporteur : M. Haenni)

M. Haenni ayant reçu le procès-verbal le jour même de la présente séance, il n'a pas eu le temps d'établir son rapport. Il propose de le reporter à la prochaine séance du Conseil municipal.

4.6 Commission Sécurité et Mobilité du 30 mai 2023 (Rapporteur : M. Conway)

4.6.1 Voie Verte : tronçon chemin de la Glaise - place de la Gare-de-Chambésy

Cette partie de la voie verte a été présentée par Messieurs Viala, Boucher, Dega et Walter. M. Boucher présente les principes d'aménagement et les propositions liées à ce projet. Certaines questions demeurent ouvertes et des échanges sont nécessaires afin de répondre aux interrogations des commissaires.

Cette voie verte s'inscrit dans un réseau de mobilité douce hiérarchisé. La route de Lausanne et la Route Suisse sont la voie rapide. La voie verte s'inscrit en complément. Elle n'a pas cette vocation de voie de déplacement rapide.

Plusieurs points ont été soulevés par les commissaires :

- Si le début des travaux est conditionné à l'obtention d'une autorisation de construire pour tous les autres tronçons, ils se demandent s'il n'est pas risqué de commencer les travaux sur un segment sans les autorisations nécessaires pour les autres zones. M. Boucher rappelle qu'il n'y a pas de vocation de déplacement d'un point A à un point B mais plutôt d'être sur une notion de boucle de promenade de proximité.
- Qu'est-il prévu si des propriétaires au chemin de la Glaise refusent de céder leur terrain ? M. Boucher répond que les travaux se feront sans ces emprises. Ce qui est montré ce jour aux commissaires est une projection des emprises idéales souhaitées mais elles sont conditionnées à une négociation avec les propriétaires. Il n'y aura pas d'expropriations.
- A la question de savoir si les vélos rapides pourraient aussi passer, M. Viala répond par l'affirmative, mais plusieurs aménagements seront prévus afin que ceux-ci ne puissent pas rouler vite. Les inquiétudes concernant le comportement incivique des cyclistes est souvent mentionnée.

En ce qui concerne le franchissement du Vengeron sur l'autoroute, le but d'utiliser la passerelle existante, bien qu'elle soit étroite, créera un goulot d'étranglement qui s'inscrit dans la réflexion sur le ralentissement. Cependant, à long terme, il est envisagé de créer un nouvel ouvrage. M. Pasche souhaite rassurer les commissaires en précisant que la nouvelle passerelle ne serait pas à charge de la Commune.

4.6.2 Divers

Plusieurs personnes ont soulevé le fait que les bus de 7h15-30 étaient systématiquement pleins. Elles souhaiteraient savoir s'il est possible d'exercer une influence quelconque sur les TPG pour leur suggérer un changement. M. Pasche répond que cela a déjà été signalé et qu'il va les relancer.

Concernant le parking de la gare de Chambésy, des habitants aux alentours ont fait remarquer qu'il n'y avait pas de marques au sol. Il n'y a pas d'obligation de le faire mais par souci de cohérence avec d'autres parkings sur la commune, des marquages en L seront effectués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h49.

5. Délibérations

5.1 Délibération relative à la modification des statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC)

La Présidente cède la parole à M. Pasche.

M. Pasche explique qu'il s'agit d'une réadaptation des statuts existants pour la gestion du bâtiment intercommunal de la crèche. Le but est que le Groupement intercommunal de la crèche devienne le Groupement intercommunal pour la petite enfance. Il convient de se donner les moyens par la modification des statuts de bénéficier d'une ouverture pour pouvoir travailler avec les jardins d'enfants des différentes communes avec qui Pregny-Chambésy a eu des entretiens pour savoir quel était leur souci primordial. Bien que le côté pédagogique soit pris en charge sans aucun problème, le côté administratif devient de plus en plus lourd que ce soit du côté du SASAJ ou de l'administration pure. Par ailleurs, plusieurs de ces institutions communales sont gérées par des bénévoles (une la gère depuis 25 ans). Une inquiétude a été relevée pour la suite lorsqu'ils partiront. Au niveau de la petite enfance, M. Pasche ne rappellera à personne l'importance de maintenir l'ensemble des prestations puisqu'il y a déjà une perte de places sur l'ensemble du territoire du Canton. Cette délibération a été présentée à la commission de la Cohésion sociale et a été validée à l'unanimité des membres présents. L'ensemble des autres communes ont voté cette résolution mais M. Pasche ne donnera pas le résultat de ces votes pour ne pas influencer celui du Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente cède la parole à M. Oestreich pour la lecture du dispositif de la délibération.

*Législature 2020-2025
Séance du Conseil municipal du 12 septembre 2023*

Délibération relative à la modification des statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC)

Vu la constitution du Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC) par l'adoption de ses statuts du 16 décembre 2013, réunissant les Communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy ;

Vu l'article 29 des statuts du GIC qui prévoit que la modification de ceux-ci doit être ratifiée par les Conseils municipaux de toutes les communes participantes ;

Vu que le Conseil intercommunal du GIC a rencontré durant l'année 2022 tous les comités ou directions des espaces de vie enfantine des 4 communes pour connaître leurs besoins et leurs inquiétudes quant à la gestion future de l'espace de vie enfantine dont ils s'occupent ;

Vu les différentes discussions au sein du Conseil intercommunal du GIC afin de pouvoir soutenir les associations communales en charge des espaces de vie enfantine ;

Vu la nécessité de pouvoir élargir les compétences du GIC afin qu'il puisse s'engager dans la création, la construction et/ou la gestion de tous les espaces de vie enfantine des communes impliquées ;

Vu que ces nouvelles activités impliquent une révision des statuts du GIC ;

Vu la volonté du Conseil intercommunal du GIC de pouvoir engager le personnel nécessaire à l'exercice de ces nouvelles activités ;

Vu le préavis favorable de la commission consultative du GIC du 20 mars 2023 à ces nouveaux statuts ;

Vu la décision du Conseil intercommunal du GIC du 23 mars 2023, prise à l'unanimité des voix de ses membres, d'approuver les nouveaux statuts proposés et annexés à la présente délibération ;

Vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission Cohésion sociale du 23 mai 2023 ;

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
dans sa séance du 12 septembre 2023

décide

par oui, non abstention, (soit à l'unanimité des membres présents)

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC), du 16 décembre 2013, telles qu'elles figurent dans le document annexe, version du 13 avril 2023, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent.
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes membres du Groupement, soit Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet la délibération au vote :

Par 14 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la délibération relative à la modification des statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC)

M. Pasche remercie le Conseil municipal pour son vote et confirme que le point 3 de la délibération est rempli.

5.2 Approbation des comptes 2022 de la Fondation Intercommunale de Pré-Bois

La Présidente cède la parole à Mme Rasmussen.

[Les comptes sont affichés à l'écran.]

Mme Rasmussen rappelle que la fondation intercommunale de Pré-Bois a été créée en 2021 et qu'elle est inscrite au RC depuis le 18.05.2022. 11 communes font partie de cette fondation. Pregny-Chambésy a été la dernière commune à rentrer dans cette fondation comme commune partenaire. Cette fondation a pour but de construire, acquérir, gérer et exploiter pour le compte des communes fondatrices, mettre ou aider à mettre à disposition des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisir d'importance régionale permettant la pratique du sport. Pregny-Chambésy a rejoint cette fondation en 2022. Ses comptes 2022 doivent être approuvés par le Conseil municipal par le biais d'une délibération que toutes les communes votent. Ces comptes doivent en principe être présentés au Conseil municipal avec les comptes de la Commune. Cela aurait dû être le cas cette année mais la tâche s'est avérée impossible en raison d'un problème de *timing*. Les comptes ont été présentés à la commission Sports et Culture et validés par cette commission. Ces comptes seront par la suite présentés avec les comptes communaux. Mme Rasmussen précise ensuite que la fondation de Pré-Bois est gérée administrativement par la commune de Meyrin jusqu'au début de son envol. Les comptes 2022 cumulent le résultat 2022 et 2021. L'exercice 2022 se traduit par un excédent de recettes de CHF 35'375,75.-. À ce résultat s'additionne le résultat 2021 de CHF 19'016,60.-. Le résultat cumulé à fin décembre 2022 est donc de CHF 54'392,65.-. Ces recettes proviennent des contributions des communes membres pour un total de CHF 50'000.- auquel s'ajoutent les contributions nettes de 2021 (le montant de CHF 19'016,60.-). La contribution de Pregny-Chambésy a été de CHF 3'416.- en 2022 et de CHF 10'200.- en 2023. Pour rappel, la différence de cotisation découle d'une clé de répartition qui est revue et qui se base sur la population, la capacité financière et l'accessibilité. Quant aux charges d'un montant total de CHF 14'425,55.-, elles sont principalement dues à des ordres administratifs (gestion des comptes par la commune de Meyrin, révision des comptes et éventuelles études en cours pour cette fondation).

Mme Rasmussen présente ensuite la délibération.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente cède la parole à M. Thurnherr pour la lecture du dispositif de la délibération.

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 22 septembre 2023

Délibération relative à l'approbation des comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois ;

Vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 14 avril 2023 ;

Vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission Sports et Culture du 05 septembre 2023 ;

Conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois du 12 mai 2020 ;

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, k, et m, et 57 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

et sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
dans sa séance du 12 septembre 2023

décide

par oui, non abstention, (soit à l'unanimité des membres présents)

1. D'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote :

Par 14 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la délibération relative à l'approbation des comptes 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

Mme Rasmussen remercie le Conseil municipal pour son vote.

6. Motions

Néant.

7. Résolutions

La Présidente annonce qu'une résolution a été déposée par M. Oestreicher au nom de l'Alternative en début de séance. La Présidente demande à M. Oestreicher si ce dernier souhaite traiter de la délibération lors de la présente séance ou reporter ce point au prochain Conseil municipal.

M. Oestreicher aimerait que ce point soit traité lors de la présente séance afin que le Conseil administratif puisse lancer des démarches pour contacter des mandataires, ce qui permettrait de lancer le sujet de la biodiversité en commission Aménagement.

La Présidente demande au Conseil municipal si ce dernier est d'accord d'aller de l'avant sur la résolution :

Par 14 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'aller de l'avant sur la résolution.

La Présidente cède ensuite la parole à M. Oestreicher pour la lecture de la résolution.

*Législature 2020-2025
Séance du Conseil municipal du 22 septembre 2023*

Résolution relative à la promotion de la biodiversité au niveau communal

Vu la régression de la biodiversité tant au niveau planétaire que local ;

Vu les engagements pris à l'échelle mondiale (Convention sur la diversité biologique consécutive au sommet de Rio de Janeiro de 1992) ;

Vu la stratégie biodiversité suisse et le plan d'action adoptés par le Conseil Fédéral en 2012 ;

Vu les mesures prises au niveau cantonal (loi sur la biodiversité de 2012, stratégie biodiversité 2030 adoptée en 2020, schéma de protection des eaux – SPAGE - approuvé en 2022 pour la rive droite du lac, plan directeur forestier révisé en 2023, fonds cantonal de compensation) ;

Vu les effets de l'urbanisation et la perte de diversité constatés au niveau communal, tant dans le domaine de la végétation que de la faune et l'importance des actions qui peuvent y être menées ;

Vu les engagements pris par la Commune dans la charte de l'environnement de 2011 et le Plan directeur communal en voie de finalisation ;

Vu le potentiel de régénération constitué par les jardins, les terrains cultivés (zones de compensation), les secteurs boisés et les abords de cours d'eau ;

Sur proposition de M. Yves Oestreicher, au nom de l'Alternative,

LE CONSEIL MUNICIPAL
dans sa séance du 12 septembre 2023

décide

par OUI NON ABSTENTION(S)

D'accepter cette résolution et invite l'exécutif :

1. d'entente avec les services de l'Etat concernés, à établir un programme d'actions concrètes, relevant autant de la Commune que des privés (propriétaires, exploitants agricoles), dans le but de préserver et d'accroître la biodiversité.

La Présidente invite M. Oestreicher à commenter brièvement la résolution.

M. Oestreicher se remémore que les trois études essentielles développées par le Canton (à savoir le plan biodiversité, le plan forestier et le plan de protection des eaux) ont été évoquées en commission Aménagement. M. Oestreicher pense que le Canton a mené des études très fouillées sur le sujet. De l'avis de M. Oestreicher, de nombreuses actions concrètes pourraient être menées au niveau de Pregny-Chambésy. Il aimerait donc que ce sujet soit abordé en commission Aménagement afin que des actions concrètes et ciblées soient mises en œuvre sur la Commune.

La Présidente met l'entrée en matière sur la résolution au vote :

Par 14 voix pour, soit à l'unanimité des voix, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la résolution.

La Présidente indique qu'il convient à présent de décider du traitement à donner à la résolution : soit cette dernière sera discutée lors de la présente séance ; soit elle sera renvoyée en commission ou au Conseil administratif.

M. Basilio annonce que le groupe PLR juge les considérants de la résolution louables. Le groupe PLR estime en revanche qu'un flou subsiste car le thème de la biodiversité fait l'objet d'un vaste champ de discussions. Pour le groupe PLR, ce flou ne devrait pas être amené en commission Aménagement afin de ne pas monopoliser son temps car d'autres sujets méritent d'être discutés.

M. Basilio conclut que le groupe PLR propose dès lors de renvoyer la résolution au Conseil administratif afin de cadrer la discussion sur le sujet.

M. Czech attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que la résolution doit d'un point de vue formel être votée pour être renvoyée au Conseil administratif. Le Conseil municipal dispose à ce stade de plusieurs options : soit il décide de renvoyer la résolution en commission ; soit il en discute lors de la présente séance, auquel cas il pourra voter la résolution et la renvoyer au Conseil administratif.

Mme Pattyn déclare que Le Centre a pris acte de la résolution qui a été déposée par l'Alternative. Mme Pattyn souligne que la biodiversité est menacée par de nombreux facteurs tels que la pollution, le changement climatique ou encore les espèces invasives. Le Centre pense que les petites communes peuvent protéger la biodiversité à leur niveau. La résolution convient donc au groupe Le Centre. Ce dernier s'interroge en revanche sur l'entité à qui la résolution doit être renvoyée.

M. Thurnherr salue le dépôt de la résolution car il demande depuis plusieurs années à revoir la ligne budgétaire consacrée aux produits utilisés pour entretenir les plantations de la Commune. Cela étant, M. Thurnherr partage l'avis de M. Basilio, à savoir qu'il est nécessaire d'aborder le thème de la biodiversité mais qu'un flou subsiste sur la manière de procéder. M. Thurnherr n'est pas certain que les membres qui composent la commission Aménagement soient plus informés que lui sur les différentes actions qu'une commune pourrait réaliser pour préserver sa biodiversité. Dans l'hypothèse où la résolution serait renvoyée au Conseil administratif, M. Thurnherr serait personnellement d'avis d'accepter la résolution lors de la présente séance.

La Présidente rend le Conseil municipal attentif au fait que la discussion d'espèce porte sur le traitement à donner à la résolution et non pas sur le fond de cette dernière.

Mme Frey fait entièrement confiance à M. Oestreicher car ce dernier dispose de suffisamment de connaissances pour présenter avec M. Schwarm des sujets appropriés pour la Commune. Mme Frey pense donc que la résolution ne doit pas être renvoyée au Conseil administratif mais à la commission Aménagement.

La Présidente demande au Conseil municipal si ce dernier préfère discuter de la résolution lors de la présente séance ou la renvoyer en commission :

Par 14 voix pour, soit à l'unanimité des voix, le Conseil municipal décide de discuter de la résolution lors de la présente séance.

La Présidente ouvre la discussion sur la résolution.

M. Oestreicher estime que la Commune pourrait se baser sur les trois grandes études cantonales susmentionnées pour mener une réflexion sur la biodiversité. À titre personnel, M. Oestreicher ne se considère pas comme suffisamment compétent pour discuter de ces trois grandes études. Son idée consisterait à trouver un mandataire externe ou interne à l'Etat qui pourrait présenter ces grandes études avant d'émettre des propositions à destination de la Commune.

M. Antille annonce que l'Alternative est ravie que l'ensemble du Conseil municipal se préoccupe de la biodiversité. Il s'agit d'un très bon point de départ bien qu'il y ait beaucoup à faire. L'Alternative a déposé cette résolution en mentionnant que cela était d'entente avec les services de l'Etat concernés car le Canton dispose tant de services dédiés aux thématiques de la biodiversité que des spécialistes. M. Antille mentionne que d'autres communes ont commis l'erreur de passer par une association de type Pro Natura ou un mandataire pour lancer une étude globale de la biodiversité. Or, ces communes se sont retrouvées face à un mur car l'Etat offre une perspective très large pour étudier l'ensemble des thématiques liées à la biodiversité.

M. Antille explique que l'Etat propose aux communes de travailler avec un mandataire spécifique pour gérer une problématique précise. Aux yeux de M. Antille, il serait donc faux de remettre cette étude à une association ou à un mandataire pour étudier la biodiversité. L'Etat a en effet déjà bien étudié le problème et a connaissance des actions à réaliser sur son territoire en termes par exemple de protection des espèces. M. Antille trouve que la résolution va dans le bon sens. Le Conseil administratif devrait pouvoir entrer en contact avec les services de l'Etat concernés pour pouvoir amener des experts en commission qui émettront des propositions avec des actions concrètes, tout cela dans le but que les habitants de la Commune puissent encore entendre le bruit des oiseaux dans les prochaines décennies.

M. Haenni déclare que le Centre est très satisfait que l'Alternative soit satisfaite. Le Centre est d'avis d'accepter et de renvoyer cette résolution au Conseil administratif.

M. Basilio indique que le groupe PLR s'adjoit aux propos de son préopinant.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente cède la parole à M. Thurnherr pour la lecture du dispositif de la résolution (cf. *supra*). Puis, la Présidente passe au vote :

Par 14 voix pour, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la résolution et la transmet au Conseil administratif.

M. Schwarm invite le Conseil municipal à lire la page 68 du PDCom qui porte sur la consultation de l'ensemble des projets réalisés en matière de biodiversité, notamment les cinq objets validés en commission qui doivent encore être réalisés sur ce thème. Bien que ce dernier ait déjà été traité à plusieurs reprises, le Conseil administratif reviendra avec des éléments plus concrets.

8. Pétitions

Néant.

9. Interpellations

Néant.

10. Propositions du Conseil administratif

10.1 Présentation du calendrier des séances 2024 du Conseil municipal ainsi que des commissions pour le 1^{er} semestre 2024

La Présidente cède la parole à M. Schwarm. M. Schwarm relève que le calendrier se trouve sur la table de chacun des Conseillers municipaux. Le calendrier comporte l'ensemble des séances du Conseil municipal en 2024, y compris les commissions des Finances et la soirée publique (prévue le 21 mars). En sus, le calendrier comprend les dates des commissions pour le premier semestre 2024.

M. Antille note que la commission Aménagement se réunit tous les deux mois. Il imagine qu'il y aura une augmentation des séances selon le programme. M. Schwarm conçoit que des séances devront être rajoutées en fonction du calendrier.

10.2 Nomination des présidents(es) et vice-président(es) du local de vote pour 2024

M. Schwarm invite les personnes intéressées à se manifester pour la présidence et la vice-présidence du local de vote aux dates suivantes :

- 3 mars 2024 : Mme Frey se propose à la présidence, Mme Julien à la vice-présidence.
- 9 juin 2024 : Mme Pattyn se propose à la présidence, Mme Pasche à la vice-présidence.

- 22 septembre 2024 : M. Lauber se propose à la présidence, M. Haenni à la vice-présidence.
- 24 novembre 2024 : M. Thurnherr se propose à la présidence, M. Oestreicher à la vice-présidence.

M. Schwarm remercie les personnes qui se sont manifestées de bien vouloir signer la liste relative au local de vote à la fin de la séance.

11. Propositions individuelles et questions

11.1 Présidence de la commission Aménagement

M. Antille annonce que suite à la démission de Mme Mach qui présidait la commission Aménagement, l'Alternative propose la candidature de M. Oestreicher pour reprendre la présidence de cette commission.

- **M. Oestreicher est élu président de la commission par acclamation.**

11.2 Lettre des habitants d'un immeuble à Valérie

Mme Frey intervient au sujet de la lettre qui a été adressée au Conseil municipal le 6 juin par des habitants d'un immeuble de Valérie vis-à-vis d'une locataire qui dérange ces habitants depuis plusieurs années. Il avait été indiqué que l'affaire était en cours. Les habitants ont reçu peu d'informations et des rumeurs d'une expulsion circulent. Mme Frey aimerait savoir si l'affaire avance car les habitants sont désespérés à l'idée de retrouver la paix dans leur immeuble. M. Pasche indique que les habitants sont tenus régulièrement au courant des avancées du dossier. Il s'agit d'une procédure administrative et judiciaire relevant du droit privé. Certains éléments ne sont pas communicables, y compris le délai du traitement de l'affaire.

11.3 Lettre du Conseiller d'État M. Hodgers

M. Thurnherr revient sur la réponse de M. Hodgers à la résolution déposée par le PLR et Le Centre dans toutes les communes de la rive droite du lac. Les auteurs de la résolution avaient fait l'inventaire des infrastructures industrielles qui présentaient des nuisances (comme l'aéroport ou la gare) et avaient demandé à ce qu'une liste des projets en cours soit dressée. M. Hodgers indique à l'avant-dernier paragraphe de sa lettre que le Canton tient une liste de ces projets à disposition des communes concernées. M. Thurnherr s'enquiert de la possibilité de demander cette liste au Canton.

M. Schwarm pense que M. Hodgers faisait allusion au PDCn. L'administration demandera cette liste au Canton.

11.4 Retour sur la communication du Conseil administratif relative aux travaux de l'épicerie de Valérie

Mme Chantranuwatana se remémore qu'il n'était pas question de déloger les gérants de l'épicerie lorsque le Conseil municipal avait accepté la rénovation y relative. Elle est donc surprise d'apprendre qu'un appel d'offres est prévu. M. Schwarm répond qu'il s'agit d'un nouveau concept et d'un investissement d'un peu plus d'un demi-million de francs. L'investissement est donc soumis à la procédure des marchés publics. La Commune avait indiqué à la personne qui occupe aujourd'hui les lieux qu'il y aurait un appel d'offres auquel elle pourrait participer. Elle n'aura toutefois pas la garantie de pouvoir conserver ce lieu puisque l'attribution dépend d'un certain nombre de critères. La notion émotionnelle ne fait dès lors pas partie des critères dans la loi sur les marchés publics.

Mme Chantranuwatana remercie M. Schwarm pour son éclaircissement.

11.5 Stade Marc Burdet

M. Basilio relate que des jeunes qui fréquentent le stade Marc Burdet ont rapporté l'état de vétusté d'un terrain. Sachant que la Commune subventionne l'infrastructure (elle a notamment financé une partie de la rénovation de buvette) et qu'un panneau portant le nom de Pregny-Chambésy se trouve à côté du terrain, cela ne donne pas une bonne image de la Commune.

Mme Rasmussen relève que le bâtiment n'a pas été très bien conçu à l'époque (il y a eu des manquements au niveau de l'isolation et des problèmes majeurs d'infiltration d'eau ont été répertoriés). De nombreux investissements ont dû être effectués pour la rénovation du bâtiment. Mme Rasmussen prend toutefois note de l'état de l'un des terrains (elle n'en avait pas connaissance) et se renseignera.

12. Divers

12.1 Dégradation de la statue du Chat

Mme Frey revient sur une communication de Mme Rasmussen en faisant part de sa surprise quant à la disparition de la souris. Mme Frey se trouvait en effet sur les lieux lorsqu'elle est tombée. Mme Frey a donné la souris aux collaborateurs du GIAP en leur demandant de la remettre au concierge. Mme Rasmussen se renseignera.

13. Questions du public

Dans l'hypothèse où le public aurait des questions, la Présidente rappelle que ce sont des questions posées au Conseil administratif. Elle demande également aux personnes qui posent des questions de se présenter au préalable.

Mme Caminada relate que plusieurs citoyens aimeraient obtenir plus de détails sur le projet d'épicerie.

M. Schwarm souligne que la conception initiale comprenait beaucoup de surfaces qui n'étaient pas bien utilisées. Il a été décidé de réduire la surface pour créer une autre surface entre la supérette et l'agence immobilière (des photos sont projetées à l'écran). Ce nouvel espace fait l'objet d'une discussion au Conseil administratif. Ce dernier a entendu plusieurs personnes suggérer un lieu de rencontre de type café ou tea-room. Ce point mérite une réflexion car il faudra lancer un appel d'offres et prévoir un cahier des charges pour la supérette et pour cet espace. M. Schwarm s'appuie sur un plan projeté au tableau en rapportant que les deux tiers de l'ancienne supérette sont conservés pour elle. Le tiers restant sera destiné à la nouvelle arcade. L'administration s'est enquis de la possibilité de lier le cahier des charges de cette nouvelle arcade à celui de la supérette dans l'idée de répondre aux besoins de la population (petits commerces de proximité). M. Schwarm met toutefois en exergue qu'il faut donner envie à des gérants de venir dans une arcade de ce type. À l'heure actuelle, les communes qui souhaitent avoir un petit commerce sur leur territoire doivent le financer elles-mêmes. Ce procédé a été décidé en commission des Finances (l'investissement est de près de 1 million de francs en l'espèce) autrement le petit commerce est obligé de fermer au bout de huit mois, ce même si le loyer est très bas. M. Schwarm fait également remarquer que la fréquentation est une problématique majeure (près de 70 % des habitants de la Commune vont faire leurs courses en France). Pour faire revenir le petit commerce, les produits ne doivent pas être proposés ailleurs et les prix doivent être attractifs. M. Schwarm conclut que l'administration a pris en compte les remarques de la population mais que la solution n'est pas simple. L'administration essaiera toutefois de trouver quelque chose d'adéquat.

Il semble pour Mme Caminada que les gérants arrivent à vivre de leur commerce, ce à quoi M. Schwarm signale que les trois dernières années étaient particulières. Le covid a beaucoup aidé la supérette comme les gens étaient obligés de faire leurs courses en Suisse.

M. Schwarm rappelle également que des bons ont été alloués et que l'office postal touche un revenu de la Poste. Les gens sont également enclins à aller acheter des produits lorsqu'ils vont chercher leur courrier. La situation reste tout de même difficile pour les petits commerces, ce même si la Commune offre des loyers attractifs et même si elle finance comme elle le fait en l'espèce l'intégralité de l'investissement (Pregny-Chambésy offre pour rappel un concept clé en main). De nombreuses communes ont émis des résolutions pour avoir du petit commerce sur leur territoire mais il n'y a tout simplement pas de candidatures. Pregny-Chambésy a tenté de mettre du petit commerce dès qu'elle le pouvait (M. Schwarm cite en ce sens l'espace santé et la fleuriste). La Commune est extrêmement généreuse dans l'aménagement du local et dans le loyer, qui est à près de 50 % en-deçà du prix au m² sur le marché genevois.

M. Schwarm montre ensuite sur le plan projeté à l'écran que l'espace de la supérette était mal ordonné. L'idée était d'optimiser la surface et d'en créer une nouvelle. Il ajoute que la chambre froide sera prévue sur le côté. L'arcade sera moderne, conviviale (avec un aspect bois) et un effort sera mis sur la luminosité. M. Schwarm souligne toutefois que le nombre de références proposées joue un rôle important. Si le gérant vend moins de 500 références, il n'y aura pas de fréquentation.

Mme Caminada en déduit que les produits doivent être attrayants. Elle cite la possibilité de vendre des légumes locaux. M. Schwarm indique que cela fait partie d'un coin fraîcheur. M. Schwarm assure que tous les propos que le Conseil administratif a entendus ont été pris en compte. La difficulté consistera à trouver les bons candidats.

Mme Caminada se demande si l'administration a éventuellement pensé à installer un bancomat, ce que confirme M. Schwarm. Il y a en revanche des refus systématiques de la Raiffeisen et de la BCGe pour des raisons de coût (un bancomat coûte très cher et il n'y aurait pas assez de retraits pour justifier ce coût) et de sécurité (les bancomats proches des frontières ont subi des cambriolages).

Mme Sanamala se demande si le Conseil administratif a pensé à une affectation de type pharmacie, ce qu'infirme M. Schwarm. Ce dernier précise que l'administration voulait rester sur une affectation de type supérette et partir sur une forme d'offre avec un café, un tea-room ou une arcade similaire. Une offre de type pharmacie n'a pas été envisagée car il n'y aurait pas suffisamment de demandes, ce d'autant plus que les communes voisines sont plutôt dotées en offre de pharmacie.

Mme Sanamala s'enquiert de la possibilité de prévoir un coin parapharmacie dans la supérette. M. Schwarm conçoit que cela pourrait être un atout pour le futur gérant en fonction des candidatures.

L'ensemble des points ayant été abordés et la parole n'étant plus demandée, la Présidente déclare la séance levée à 20h53 et remercie l'assemblée.

* * *

La Présidente	: Isabelle JULIEN
Le Vice-Président	: Yves OESTREICHER
Le Deuxième Vice-Président	: Laurent THURNHERR
La Rédactrice du P.-V.	: Léa BOISADAM